



Février 2020

Services publics et entreprises publiques : une remise en cause permanente

Une atteinte sans précédent au réseau des finances publiques

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a présenté début 2019 son projet de transformation des services des Finances Publiques au niveau national. Les directeurs départementaux des finances publiques (DDFIP) ont été chargés de soumettre aux élus locaux les déclinaisons départementales des restructurations envisagées.

Dans son courrier aux élus, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics n'a pas évoqué le contexte général de cette réorganisation, et en particulier le choix de supprimer 50 000 emplois dans la fonction publique d'Etat d'ici la fin du quinquennat.

La remise en cause massive de l'implantation des trésoreries et de nombreux services fiscaux aux particuliers, aux collectivités ou aux entreprises est directement liée à cet objectif.

Dès le 18 juin 2019, j'ai interrogé le Ministre de l'Action et des Comptes publics sur cette nouvelle restructuration.

Les syndicats des finances publiques et les élus locaux se disent très inquiets des annonces gouvernementales concernant le maillage territorial des finances publiques, révélé par la carte des futures implantations.

Sous les prétextes de « gagner en efficacité » et du développement de la dématérialisation, les services fiscaux et de contrôle fiscal des particuliers et entreprises disparaîtraient dans des chefs-lieux d'arrondissement comme à Ambert dans le Puy-de-Dôme, entraînant de nombreuses suppressions de postes et supprimant les contacts physiques avec les contribuables.

De nombreuses trésoreries seraient totalement fermées et remplacées par des

« accueils de proximité », intégrés à des « Maisons de services » ou en mairie.

De plus, est envisagée la suppression de la séparation entre ordonnateur et comptable, garde-fou indispensable au bon fonctionnement des collectivités, contrôlant l'usage des fonds publics tout en laissant une liberté d'action aux élus.

Je lui ai demandé de ne pas mettre en application cette nouvelle réorganisation des services fiscaux, de préciser ses intentions sur les expérimentations proposées aux collectivités locales et de garantir le maintien de la séparation ordonnateur-comptable.

Le 3 juillet 2019, je me suis adressé au Directeur départemental des finances publiques, courrier communiqué à l'ensemble des maires de la circonscription.

L'ampleur de ces réorganisations conduit à la remise en cause massive de l'implantation des trésoreries et de nombreux services fiscaux du Puy-de-Dôme, notamment sur notre 5^{ème} circonscription où seraient supprimés :

➤ **Les Trésoreries** de Cunlhat, Courpière, Billom, Lezoux, Pont-du-Château et Luzillat qui emploient plusieurs dizaines d'agents.

➤ **Le Centre des Impôts d'Ambert** où 14 agents assurent les services fiscaux aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.

➤ **Le Service des Impôts des Entreprises de Thiers.**

Vous mettez en avant que la présence de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) serait étendue dans notre département de 29 à 40 communes par la création d'« accueils de proximité ». Mais **le contenu réel de ces accueils de proximité dévoile une autre réalité** sur leur nature, leurs missions et leurs obligations en termes de service, d'amplitude horaire et de mobilisation des agents de la DDFIP.

Il s'agit en réalité de supprimer des missions aujourd'hui assurées par les sites des finances publiques, celles qui permettent de répondre au quotidien aux demandes des usagers, particuliers, entreprises, collectivités et établissements publics. **Ces sites seraient remplacés par de simples « points de contact »** intégrés aux futures « Maisons France Service », tenus par du personnel sans compétences en fiscalité. Ils ne bénéficieraient d'aucune présence continue d'agents de la DDFIP. Au mieux, ils pourraient servir exceptionnellement d'accueil physique pour des rendez-vous soumis à un regroupement horaire et pour les seuls particuliers. La plupart des échanges seraient dématérialisés, par internet ou par téléphone.

En outre, certains services de proximité ne seront plus rendus, comme le versement des aides en numéraire, le dépôt de chèques ou encore le contact direct pour solliciter des étalements de dette.

De plus, ces accueils de proximité seraient expérimentaux, sans garantie qu'ils soient pérennisés. **Leurs coûts de gestion seraient supportés par les collectivités, sans engagement financier durable de l'Etat.**

Nous constatons combien **les suppressions d'emplois figurent au cœur des restructurations envisagées.** L'effacement brutal de multiples postes et le déplacement des personnels vers d'autres sites signifient la disparition de très nombreux emplois publics sur des territoires ruraux déjà lourdement affectés par les restructurations et fusions successives.

Je ne peux naturellement que m'opposer fermement à cette réforme et à sa déclinaison départementale.

Ma communication du 2 décembre 2019 : une nouvelle version de la réorganisation de nos services fiscaux

Dès l'annonce gouvernementale de la réorganisation des finances publiques et au regard de l'ampleur sans précédent de cette atteinte au réseau des finances publiques, je me suis fortement engagé avec mon suppléant, mon équipe parlementaire et les élus qui travaillent à mes côtés. **Nous avons appelé à une large mobilisation de la population et des élus de notre circonscription contre un projet aux conséquences désastreuses pour nos**

territoires et ses habitants. 4 réunions publiques ont été organisées, à Billom le 27 septembre 2019, à Ambert le 18 octobre 2019, à Thiers le 8 novembre 2019 et à Luzillat le 15 novembre 2019. J'ai aussi pris l'initiative d'une manifestation à Ambert lors de la venue du Directeur Départemental des Finances Publiques. J'ai interpellé plusieurs fois Gérald Darmanin, Ministre de tutelle de l'administration fiscale, pour lui exprimer ma désapprobation et ma colère.

De nombreux conseils municipaux de la circonscription ont voté des délibérations s'opposant aux fermetures projetées et la plupart des maires ont personnellement répondu à ma demande de mobilisation.

Les usagers ont manifesté leur opposition, à l'appel notamment du CDDSP (Collectif de Défense et Développement des Services Publics).

De leur côté, les personnels des finances publiques et leurs syndicats ont exprimé avec détermination leur opposition aux mesures annoncées, qui remettaient en cause non seulement leur emploi local, mais aussi le maintien d'un service de proximité aux usagers.

A la suite de ces actions convergentes et d'un échange que j'ai eu avec le cabinet du ministre, j'ai longuement rencontré, vendredi 29 novembre, le Directeur Départemental des Finances Publiques. Il m'a alors présenté son nouveau projet et a accepté de prendre en compte certaines propositions que je lui ai soumises. **A la suite de notre entretien, une seconde version a été soumise au ministère :**

- **Maintien dans la durée (et non pas à titre provisoire) du centre des impôts d'Ambert** et de son service fiscal des particuliers, avec la garantie d'emplois pérennes.

- **Maintien d'un accueil de proximité des entreprises sur les sites de Thiers et Ambert** (l'instruction des dossiers de tout le département sera centralisée sur Clermont-Ferrand).

- **Maintien d'une trésorerie autonome et de plein exercice à Ambert** (le premier projet en faisait une simple annexe de la trésorerie de Thiers).

- **Maintien provisoire des trésoreries en activité.** C'est le point le plus négatif de la nouvelle version, leur fermeture restent encore programmée en 2021, ou exceptionnellement en 2022.

- **Création d'un poste de « conseiller aux décideurs locaux » dans chacune des intercommunalités**, quelle que soit leur taille. Il est prévu que les postes soient pourvus par des cadres, anciens trésoriers, qui seront les interlocuteurs des maires.

- **Création à Thiers d'un nouveau service de gestion qui centralisera l'ensemble des comptabilités de nos établissements médico-sociaux** : le 1^{er} janvier 2021 pour les centres hospitaliers et Ehpad autonomes, le 1^{er} janvier 2022 pour les Ehpad gérés par les Centres d'action sociale communaux et intercommunaux.

Fin décembre, le Ministre Darmanin m'a fait savoir que les avancées obtenues seront prises en compte dans une nouvelle version de la réorganisation.

Services publics : l'alerte du Défenseur des droits

Le 12 mars 2019, j'ai questionné le Premier Ministre durant les questions au gouvernement sur la situation du service public dans notre pays :

Monsieur le Premier Ministre, depuis plus de trente ans, notre pays multiplie les privatisations, délégations, dérégulations et suppressions de services publics, conjuguées à des politiques de réductions budgétaires. Ces politiques alimentent la colère légitime de nos concitoyens.

Dans son rapport annuel, le Défenseur des droits dresse un constat sans appel : **la réduction des services publics, leur éloignement et leur accès de plus en plus complexe ont des effets dévastateurs sur la cohésion sociale.**

Il s'inquiète de la mauvaise implantation et des défaillances des services publics à l'échelle nationale et locale. Il pointe en particulier la dématérialisation de plus en plus de démarches qui constitue un obstacle majeur.

Votre gouvernement accélère de manière vertigineuse cette politique de casse des services publics et d'abandon de nos concitoyens :

➤ Une réforme de la SNCF qui nous promet la fermeture prochaine d'une cinquantaine de lignes et d'une centaine de gares.

➤ Une réforme de la justice qui entrave l'accès au juge du quotidien.

➤ Une réforme de la santé qui va étendre les déserts médicaux et entraîner des centaines de fermetures de services hospitaliers.

➤ Une réforme de l'État qui prévoit la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires quand le Défenseur des droits plaide pour de nouvelles créations de postes.

Monsieur le Premier Ministre, allez-vous aussi balayer d'un revers de main l'alerte du Défenseur des droits ?

Réponse d'Édouard Philippe, Premier Ministre. Vous m'interrogez, Monsieur le Président Chassaing, sur la répartition et sur l'accessibilité des services publics et vous le faites alors que le Défenseur des droits a rendu ce matin un rapport dans lequel il appelle l'attention de la nation sur les effets de la réduction et de l'éloignement progressif de ces services publics.

Vous l'avez souligné et je vous en remercie, le phénomène pointé par le Défenseur des droits est ancien – plus d'une trentaine d'années. Il a des causes variées, que vous dénoncez. Reconnaissez avec moi qu'il est difficile, délicat de régler ce problème d'un claquement de doigts, qu'il est difficile et délicat d'inverser des logiques profondes et de trouver des solutions non pas immédiates mais crédibles et durables.

Je commencerai par saluer le travail du Défenseur des droits et de ses services.

Il est intéressant et constitue un élément utile au débat public, qui confirme ce qu'ont affirmé un certain nombre de nos concitoyens soit sur les ronds-points, il y a quelques semaines voire quelques mois, soit, de façon plus générale, dans nos mairies, dans nos communes, partout en France : attention, avertissent-ils, l'accès aux services publics devient plus compliqué.

Là où je diffère de votre point de vue, Monsieur le Président, c'est dans votre critique de solutions que nous apportons. En effet, contrairement à ce que vous indiquez, la réforme de la justice défendue par la garde des sceaux n'a pas du tout pour objet et pour effet d'entraver l'accès du justiciable au juge mais bien, à l'inverse, de le faciliter. Il s'agit de faciliter cet accès à la fois physiquement et, le cas échéant, de façon immatérielle. [...]

De la même manière, en ce qui concerne les services publics liés à la santé, nombre de nos concitoyens disent, dans les déserts médicaux, dans les endroits où ils ont du mal à accéder à la médecine libérale, que c'est un service public

qui leur manque. C'est intéressant car, s'il s'agit de médecine libérale, c'est bien d'un service public que l'on parle. Notre objectif, là encore, par des réformes d'organisation des réseaux de médecins, par la suppression du numerus clausus [...] est précisément d'apporter une réponse visant à améliorer la disponibilité des médecins. [...]

Enfin, un mot, sur le sujet de la dématérialisation. [...] La capacité à transformer les procédures physiques en procédures numériques constitue pour nombre de nos concitoyens, une avancée pratique qui leur simplifie la vie. Mais, nous le savons aussi, et le Défenseur des droits y revient, ce n'est pas une avancée pour tous et nous devons entendre ceux qui nous disent que le monde numérique est peut-être le monde de demain mais que ce n'est pas leur monde aujourd'hui, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'y intégrer, soit parce qu'ils ne le veulent pas. [...]

C'est pourquoi nous œuvrons d'abord à mieux équiper l'ensemble du territoire en fibre, en relais, de manière que chacun puisse accéder à la dématérialisation. [...]

Très souvent, on demande à nos concitoyens de s'adapter à la transition numérique dans leurs relations avec l'administration. Je crois que la bonne solution, [...] c'est d'imposer à l'administration de s'adapter à la révolution numérique pour se mettre à la disposition de nos concitoyens. Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie que, dans les maisons de service public, dans l'ensemble des structures qui apportent un service physique à nos concitoyens, nous devons faire en sorte, par la formation et par l'équipement, de répondre à toutes les questions et de traiter l'ensemble des procédures prévues par la loi au bénéfice de ceux qui en demandent l'application.

Loi PACTE : de nouvelles privatisations au mépris de l'intérêt national

Extraits de mon intervention du 13 mars 2019 lors de l'examen du projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (avec la privatisation d'ADP) :

Le cas d'Aéroports de Paris – ADP – est le plus symptomatique de la démarche qui vous anime. Voilà une entreprise économiquement prospère qui a permis à l'État de percevoir plus

de 1,1 milliard d'euros de dividendes entre 2006 et 2016, avec un taux de marge de 14 %.

Voilà une entreprise qui, en 2017, a accueilli plus de 100 millions de personnes sur notre territoire, devenant ainsi la première société aéroportuaire au monde. Voilà une entreprise qui demeure un monopole naturel de l'État, qui gère une frontière vitale au cœur de notre capitale économique et politique. Pourtant, vous vous en débarrassez dans ce qu'il convient d'appeler un scandale d'État.

En effet, prise en dépit du bon sens et de toute logique économique de long terme, **cette décision ne vise pas autre chose que la satisfaction de grands groupes privés nourrissant un appétit pour le modèle économique particulièrement rentable d'ADP.** Pour la nation, il s'agit d'une nouvelle perte de souveraineté.

La cession de ces entreprises n'est pas seulement une faute économique ou une faute politique, c'est également une faute historique. Nous savons que privatiser un monopole national ou une activité économique non concurrentielle conduit à de piètres résultats.

Le scandale de la privatisation des autoroutes est là pour nous le rappeler.

Comme 247 autres parlementaires, j'ai cosigné la proposition de loi « visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris ». Ce texte ouvre la possibilité aux citoyens de demander un référendum sur la privatisation des Aéroports de Paris en s'appuyant sur l'article 11 de la Constitution, et la procédure de référendum dit « d'initiative partagée ». Cet article constitutionnel permet, sur la base d'une proposition de loi cosignée par au moins un cinquième des parlementaires, et après le soutien exprimé par au moins 10 % du corps électoral (4,7 millions d'électeurs inscrits), de soumettre à référendum la proposition de loi.

Le recueil des soutiens à cette initiative parlementaire et citoyenne s'organise jusqu'au 12 mars 2020. Chaque citoyen peut soutenir la demande de référendum en se connectant sur :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1> ou en déposant le formulaire CERFA de soutien dans les communes habilitées ou volontaires pour le recueil des soutiens.